ZOOM sur...

L'Association des Paralysés de France en

VENDÉE

ISSN 2261 - 3145

Avril 2013 - N° 54

Tous à La Roche-sur-Yon

Mardi 21 mai 2013

pour les 80 ans de l'APF !

RDV Place de la Vendée à 10h30

Ambiance festive et colorée !

80 ans ! toujours fringante,

l'APF bouge les lignes

pour une société inclusive !

(pour tout savoir : rdv Page 11)

Sommaire

P. 2 : Edito

P. 3 à 11 : Actualité du Conseil Départemental : ***Rdv politiques, accessibilité, logement, MDPH, assitance sexuelle, 80 ans de l'APF***

P. 11 à 16 : Actualité de la Délégation : ***une nouvelle offre de service en Vendée, connaitre ses droits, les actions ressources, sensibilisation, bénévolat***

P. 17 : Actualité de l'APF

P. 18 : A voir, à lire, à faire, à partager

P. 19 : En Bref

P. 20 : Petites annonces et adhésion

Bulletin Départemental de la Délégation APF de Vendée

Appt. 80 - Résidence les Terrasses - 40 rue de Wagram – 85000 La Roche sur Yon Tél. : 02.51.37.03.47 – Fax : 02.51.47.97.21 -
E-mail : dd.85@apf.asso.fr - http://dd85.blogs.apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - www.blogs.apf.asso.fr -

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'engagement au sein d'une association est quelque chose de fort et qui vient du cœur, pour qui veut donner une partie de soi au service des autres. Chacun donne ce qu'il veut, ce qu'il peut, ce qu'il a. Depuis 1983, élu du Conseil d'Administration de l'APF, puis depuis mars 2007, élu Président, Jean-Marie Barbier a donné énormément à l'association. Il n'a cessé de porter la parole des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, pour des raisons de santé, il doit renoncer à sa Présidence. Nous ne pouvons tous, que lui souhaiter un bon et prompt rétablissement, et de revenir bientôt parmi nous. Ce doit être extrêmement difficile de s'arrêter ainsi en chemin pour cet homme de cœur, abordable de tous, allergique à la langue de bois et parlant vrai, hyperactif du combat contre l'exclusion des personnes en situation de handicap, et le plus convaincu des valeurs portées par l'APF. De l'emploi aux ressources, de l'accessibilité à la scolarité, de la santé à la vie affective et sexuelle, l'engagement et l'abnégation de M. Barbier, sont pour nous, un exemple et un modèle, que nous essayons de suivre modestement.

Souhaitons à Mr Alain Rochon, nouveau Président élu le 13 avril, beaucoup de succès pour l'association. Il peut être assuré de notre entière collaboration au service de l'association, et de toutes les personnes en situation de handicap.

Alors parlons-en des batailles à mener pour notre inclusion : tout d'abord le Rapport Campion sur l'état d'avancement de l'accessibilité en France, ou plutôt le retard pris depuis 1975 pour ne pas être conforme à la loi au 1er janvier 2015 ! Il est proposé de manière scandaleuse de repousser l'obligation d'encore 6 ou 7 ans….

Et comme si cela ne suffisait pas, un Rapport de Parlementaires propose de simplifier ou supprimer des normes d'accessibilité, jugées trop « contraignantes ».

Pourquoi tant d'acharnement contre un environnement où tout le monde pourrait vivre et circuler sans entrave ? !

Ces élus défendant la démocratie seraient-ils tentés par l'anarchie législative quand ça les arrange ? L'accessibilité est, depuis des décennies, le parent pauvre des obligations en matière d'immobilier et de voirie. Y'en a marre et on va le faire savoir bientôt. La France sera-t-elle un jour classée monument historique pour échapper à toute mise aux normes ? Ce serait drôle si ce n'était pas dramatique pour les 12 millions de personnes en situation de handicap. CA SUFFIT ! Et l'APF saura, comme elle l'a souvent démontré, se mobiliser ENCORE et ENCORE contre l'immobilisme politique qui s'évertue à nous mettre des bâtons dans les roues depuis 40 ans !

Alors vous trouverez dans ce nouveau numéro l'actualité de l'association, pour une information complète sur le handicap moteur dans votre département, dont une invitation pour le 21 mai. Soyons nombreux pour fêter les 80 ans de l'APF et montrer que nous sommes là !

Bonne lecture !

Daniel SELLIER

Représentant Départemental

Thierry CRAIPEAU

Représentant Adjoint

Actualité du Conseil Départemental

Projet de loi de décentralisation :

Rencontres avec les parlementaires du département

Depuis Février 2013, les Conseillers Départementaux rencontrent les Députés et Sénateurs pour faire part de l'inquiétude de l'APF quant au projet de loi visant à faire des MDPH des services des Conseils Généraux, supprimant la participation des associations à leur fonctionnement. A ce jour, sous la pression, des associations, l'article proposant de supprimer les COMEX a été retiré du Texte de l'avant projet de loi, mais tant que la loi n'est pas votée, l'APF reste mobilisée et vigilante.

Alain Leboeuf, qui représentait également le Sénateur Bruno Retailleau, affirme que ***« la démocratie doit fonctionner le mieux possible »***, que les associations ne doivent pas être oubliées.

Nous lui avons rappelé le rôle important de la COMEX et la participation active de l'APF et des associations au sein de cette commission, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.

Alain Leboeuf a souligné l'importance de travailler ensemble : *"ça prend plus de temps, mais au final tout le monde s'y retrouve"*

Cette rencontre a permis aussi d'aborder des sujets complémentaires comme le fonctionnement de la MDPH et le transport des élèves en situation de handicap.

Sylviane Bulteau a, quant à elle, reconnu que la création des MDPH sous forme de GIP (Groupement d'Intérêt Publique) avec une COMEX, ***"a été une avancée démocratique, que leur disparition serait un recul"***. La Députée a alerté la Ministre Marie-Arlette Carlotti sur les inquiétudes que nous lui avons exprimées.

Yannick Moreau s'est montré attentif à nos positions et se dit sensible aux préoccupations des personnes en situation de handicap.

Pour **Véronique Besse « *c'est évident que les associations doivent être représentées au sein de la MDPH : ça permet de faire remonter les difficultés ».*** Elle estime cependant que la gestion des MDPH par les Conseils Généraux *"peut présenter un avantage : celui d'être maître à bord et donc de se donner les moyens, car la co-gestion et le co-financement sont parfois compliqués".* Mais pour elle, la condition est de conserver la concertation avec les associations : ***"Je serai intransigeante là-dessus".***

Le sénateur **Philippe Darniche** dit comprendre nos préoccupations et soutient notre démarche pour que la MDPH fonctionne avec les associations.

Le Sénateur **Jean-Claude Merceron** a été attentif à nos inquiétudes. Nous avons insisté sur le rôle actif des associations représentatives des personnes en situation de handicap au sein des MDPH et avons indiqué notre souhait de conserver un rôle pro-actif, une voix délibérative, et non pas être réduits à de simples spectateurs. Le Sénateur Merceron était également soucieux de comprendre en quoi la MDPH de Vendée dysfonctionnait. Cette rencontre a aussi permis d'échanger sur l'accessibilité.

Le prochain rendez –vous aura lieu en mai avec le Député-Maire Hugues Fourage

Actualité du Conseil Départemental

Accessibilité : Parution du 4ème Baromètre de l'accessibilité le 11 février 2013

Le baromètre accessibilité, outil qui permet de mesurer l'avancement des travaux d'aménagement des chefs-lieux départementaux chaque année depuis maintenant 4 ans, montre cette année une amélioration de l'Etat d'accessibilité des commune de France.

La ville de La Roche sur Yon obtient une note de 12,6/20 et se retrouve à la 62ème place, soit une progression de 3,6 points/20 et 23 places par rapport à l'année dernière.

Il reste du chemin à parcourir, mais notons tout de même que la ville progresse de façon très significative, depuis la création du Baromètre l'augmentation moyenne au niveau national est de 2,5 points alors que La Roche a elle progressé de 5 points. Malgré cette avancée significative, nous restons mobilisés pour une ville accessible en 2015

Cette année, afin de sensibiliser les élus et le grand public à la nécessaire mise en accessibilité nous avons réalisé un petit film de témoignages mettant en avant les tracas du quotidien lorsque l'on est confronté à l'inaccesslbilité.

Nous l'avons présenté à M. Pierre Regnault, Maire de La Roche sur Yon, en avant première le 8 février puis, il a été diffusé le lundi 11 février lors de la rencontre organisée à la Maison de quartier en présence de Mme Anne Valin, adjointe à la Santé et au Handicap et Mme Catherine Baudet, coordinatrice accessibilité à La Mairie de la Roche. Intitulé « *Liberté, Egalité, Accessibilité* », ce film a rencontré un vrai succès .

Si vous ne l'avez pas encore vu, nous vous invitons à le faire dès aujourd'hui en vous connectant sur notre blog.

Cellules de veille

Dans le cadre du Plan d'Actions Départemental 2012-2017, le Conseil Départemental a mis en place 2 nouveaux groupes de travail :

- 1 cellule de veille Accessibilité,
- 1 cellule de veille MDPH,

Composées de Conseillers Départementaux et d'adhérents, ces cellules de veille ont pour mission de suivre l'actualité en matière d'accessibilité et de fonctionnement de la MDPH et de faire toutes propositions utiles au Conseil Départemental pour conduire des actions.

L'inclusion c'est quoi ?

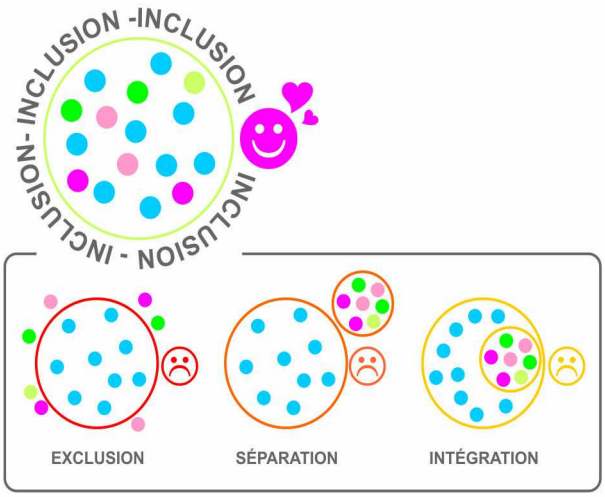

Actualité du Conseil Départemental

Accessibilité : un rapport propose l'adaptation de certaines normes : billet d'humeur de Daniel Sellier

Des élus rapporteurs d'une soixantaine de mesures pour en finir avec l'abus, dans tous les domaines, de normes applicables aux collectivités territoriales, pointent «l'absurdité» de certaines situations nées d'une profusion de normes contradictoires.

Exemple : l'article L 230.5 du Code rural, intégrant un décret et un arrêté du 30 septembre 2011 *«prescrivant la place respective des saucisses, oeufs, nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires de France».* C'est vrai qu'il peut y avoir des trucs parfois bizarres.

Quand les normes d'accessibilité des personnes handicapées, soi-disant contraignantes pour la voirie et les bâtiments, ont été abordées, la moutarde m'est montée au nez. A entendre le rapporteur, ces normes obligatoires, que nous attendons depuis des dizaines d'années, seraient elles aussi trop contraignantes !! 1975-2015, 40 ans pour en arriver là ! Trop c'est trop.

Des rapports successifs voudraient-ils nous (re)mettre en définitive situation de handicap ? L'environnement est en situation de handicap face à ceux qui y vivent. **Alors oui il faut des normes pour l'accessibilité, sinon on se retrouve avec une pente de 9% inutilisable à la piscine, on a des portes de toilettes de 70cm avec des toilettes à la turc ou des urinoirs à 1m de haut, des trottoirs de 50cm, des minis ascenseurs, des marches chez tous les commerçants, professions libérales, administrations, bâtiments publics, des comptoirs à 1m50 de haut, etc…**

Tu sors pas d'chez toi ou tu vas que en grandes surfaces, avec tes collègues les caddies.

Bien sûr, vous allez me dire que ce rapport ne va pas supprimer toutes les normes d'accessibilité. Mais le fait **que l'Association des Maires de France ait mis en première position, excusez du peu, l'accessibilité des bâtiments pour les PMR comme secteur générateur de normes, c'est inadmissible.**

L'accessibilité n'est ni divisible, ni négociable !

Les mauvais élèves qui n'ont pas fait, et ne voudraient jamais faire leurs devoirs, sont dignes du bonnet d'âne.

Des élus et professionnels trainent des pieds depuis des années, ça suffit !! Le Rapport Campion leur fait une fleur, c'est déjà pour nous inadmissible. Ce nouveau rapport ne mettra pas les normes d'accessibilité des PMR au panier, foi de militant ! Alors indignez-vous chers amis !

A l'APF, nous ne baisserons pas les bras devant ces pratiques dignes d'une époque pas si lointaine. Nous voulons VIVRE comme tout le monde avec tout le monde.

Daniel SELLIER
Représentant APF 85

Rapport Campion : un report déguisé de l'échéance d'accessibilité !

La sénatrice Claire-Lise Campion a rédigé un rapport sur l'accessibilité pour lequel l'APF a été auditionnée. L'association salue l'analyse fouillée et le travail réalisé mais déplore que la mesure principale soit un report déguisé de l'échéance d'accessibilité du 1er janvier 2015 ! En effet, elle propose de mettre en place des "agendas d'accessibilité" pour le 31 décembre 2014, « dont la durée de mise en œuvre pourrait s'inscrire dans une fourchette de l'ordre de 3 ou 4 ans, pouvant être reconduits 2 ou 3 ans ». L'échéance d'une France accessible est ainsi reportée à 2022 !

Actualité du Conseil Départemental

Rencontre avec M. Pierre-Guy Périer, Maire de Luçon,

Cette rencontre, le mardi 19 mars dernier, fut l'occasion pour Daniel Sellier, représentant Départemental de présenter Daniel Potier (Conseiller Départemental) nouvellement mandaté par l'APF pour siéger à la CCA (Commission Communale Accessibilité) de Luçon, mais surtout de faire un point sur le fonctionnement de cette commission et sur l'accessibilité de la ville (voirie, ERP publics et privés, logements).

Nous avons largement insisté sur la nécessité d'**envisager l'accessibilité globalement, comme un confort de vie pour l'ensemble de la population**. Personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents de jeunes enfants avec poussette, blessés temporaires : **l'accessibilité est utile à tous !**

Nous avons invité le Maire de luçon à **impulser une politique accessibilité ambitieuse** sur sa ville, en **fédérant** l'ensemble de la population, en **informant**, mais aussi en **accompagnant** les commerçants par le biais d'un FISAC* par exemple. Nous avons également rappelé l'importance du fonctionnement de la CCA et nous nous sommes engagés à y siéger de manière **active et constructive**.

M. Périer s'est félicité de cet entretien qui lui a permis d'envisager l'accessibilité de manière plus globale et positive, dans une vision de bien-être de la population. Il souhaite développer un partenariat actif avec l'APF, notamment pour ce qui concerne la communication et la sensibilisation de la population et des commerçants. La première étape sera de publier des informations dans le journal de la commune et de conduire des actions de sensibilisation pour limiter le stationnement sauvage.

** FISAC : Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce*

Une rencontre pleine de promesses ! A suivre

Attestations de non-conformité :

le Maire de St Hilaire de Riez fera appliquer la loi sans concession !

La mairie de Saint Hilaire de Riez déclarait, en Commission Communale d'Accessibilité, constater de nombreux manquements au respect des règles d'accessibilité des constructions neuves. Pourtant, rien n'était mis en place pour faire respecter la loi et son esprit !

Nous avons donc sollicité le Maire, M. Jacques Fraisse, pour qu'il fasse respecter la loi dès lors que des attestations de non conformités sont réceptionnées par les services de la ville et sa réponse est pleinement satisfaisante : une procédure a été établie.

Dans un premier temps **une mise en demeure sera adressée au contrevenant**.

Dans un second temps, à l'échéance de la mise en demeure, **le Procureur de la République sera saisi afin de mettre en oeuvre les procédures pénales adéquates.**

Voilà un Maire qui s'engage jusqu'au bout, et nous saluons cette décision.

Et sur votre commune, ça se passe comment ?

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Bravo!

Actualité du Conseil Départemental

Logement : Rencontre avec Pierre Berthomé, Conseiller Général

Lundi 8 avril, nous avons rencontré M. Pierre Berthomé, Président de Vendée Habitat, Conseiller Général et Maire de Talmont Saint Hilaire. Nous avions sollicité ce rendez-vous suite à notre Table ronde sur le logement du samedi 12 octobre à laquelle nous l'avions invité à intervenir.

Nous constatons, en effet, qu'en Vendée :

- **le recensement** des logements est **inexistant dans le parc privé** (logements mis en location par des propriétaires)
- le **recensement** des bailleurs sociaux n'est **pas fiable** : des logements réputés accessibles et adaptés ne le sont pas
- il n'existe **aucun guichet unique** permettant de centraliser l'offre et la demande
- **les CCA/CIA** (Commissions Communales ou Intercommunales d'Accessibilité) qui ont pour mission d'organiser le recensement de l'offre de logement adapté **ne remplissent toujours pas leurs obligations.** A ce jour, seule la CCA de La Roche sur Yon a mis en place un groupe de travail avec l'ensemble des bailleurs sociaux du département pour avancer sur cette question.
- **le CDCPH** (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées = instance départementale co-présidée par le Préfet et le Conseil Général qui impulse la politique du handicap) **ne propose aucune avancée sur le sujet**
- La proposition de l'APF de s'appuyer sur le logiciel **ADALOGIS** conçu par le PACT est rejetée, sans autre proposition en face

Pragmatique, Pierre Berthomé propose de **"commencer par le commencement en recensant de manière fiable les logements du parc public"**. Il pense qu'ensuite ce recensement pourra s'étendre sur le territoire des centres bourg pour les logements privés.

Sur la question d'un guichet unique permettant la rencontre de l'offre et de la demande, il va se rapprocher de l'ADIL (Agence D'Information sur le Logement) qui propose une offre similaire pour les logements étudiants au travers son site internet.

Nous avons rappelé la volonté exprimée par **Bruno Retailleau, Président du Conseil Général,** lors d'une rencontre en mai 2012 : il s'était montré ouvert et volontariste sur une politique départementale du handicap et avait annoncé une inflexion de la politique d'accueil des personnes en situation de handicap ..."le maintien à domicile doit être la règle et l'hébergement collectif, l'exception"... **Il avait également reconnu que sur la question du logement, il y avait tout à faire.**

Pierre Berthomé s'est montré à l'écoute et s'est engagé à faire le point sur cette question du logement avec les services de l'état qui co-président le CDCPH. Nous ne doutons pas que des réponses rapides seront mises en oeuvre : les constats sont partagés et les élus expriment la volonté d'avancer : les clefs de la réussite sont réunies !

Rendre accessible son logement social

Vous habitez dans un logement social de plus de 15 ans, et celui-ci n'est pas adapté à vos besoins ? Sollicitez votre bailleur pour la réalisation des travaux !

La loi du 21 décembre 2001 et le bulletin officiel des impôts du 15 octobre 2002 permettent aux bailleurs sociaux de **rendre accessibles des logements existants en exonérant entièrement le montant des travaux** de leur TFBP (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

Les 15 premières années, les bailleurs sociaux sont exonérés de la TFBP, cela devient très intéressant pour eux pour toutes les constructions de plus de 15 ans : **les travaux ne leur coûteront au final RIEN !**

Ainsi, les bailleurs sociaux ne devraient pas orienter les locataires en demande d'adaptation de leur logement vers la MDPH, car il en coûte des démarches administratives lourdes et un reste à charge conséquent pour les personnes.

Actualité du Conseil Départemental

Maison Départementale des Personnes Handicapées : le combat de Nadine et Roland continue, en mémoire de Jean-Marc

Les parents de Jean-Marc, jeune homme très lourdement handicapé ont eu énormément de mal à faire reconnaître leurs droits par la MDPH de Vendée. Ce n'est en effet qu'après plusieurs années et une intervention de Bruno Retailleau, Président du Conseil Général, que la MDPH a daigné réaliser une évaluation digne de ce nom et octroyer des droits jusqu'alors méprisés.

Jean-Marc est malheureusement décédé à 29 ans en décembre dernier. Mais ses parents ont décidé de mener le combat jusqu'au bout en mémoire de leur fils mais aussi pour que le droit des familles qui vivent des situations similaires ne soient plus jamais bafoués. Ils ont donc déposé un recours contre la MDPH de Vendée, l'audience a eu lieu le 9 avril dernier au Tribunal du Contentieux et de l'Incapacité à Nantes. Une audience importante puisque l'avocate de la famille demande une **condamnation de la MDPH de Vendée pour préjudice financier, mais également pour préjudice moral** puisque de 2006 à 2012 la MDPH a totalement ignoré les besoins et les droits de ce jeune homme.

Le Président a exprimé ***"la volonté du tribunal de comprendre ce qui s'est passé"*** durant ces 7 dernières années, depuis la mise en place de la MDPH en janvier 2006.

Le Directeur de la MDPH qui représentait l'administration a indiqué au tribunal que c'est la première fois qu'une famille forme un *recours indemnitaire* : ***"On se questionne sur le bienfondé de ce recours"*** a-t-il déclaré. Pourtant, et comme l'a relevé le tribunal, la MDPH n'a pas adressé de mémoire en défense et n'a produit aucune pièce à l'appui de sa défense...

Le recours indemnitaire consiste à faire reconnaître une faute de la MDPH de nature à engager sa responsabilité pour préjudice financier, et également dans ce cas, pour préjudice moral.

Erreur d'appréciation des besoins réels de Jean-Marc, évaluations non conformes aux textes, illégalité des décisions rendues, défaut d'information : autant d'éléments à l'appui du recours.

Comment expliquer la succession de droits différents en matière d'aide humaine accordés à Jean-Marc de 2006 à 2012, alors même qu'il a clairement été démontré que la situation de ce jeune homme est restée constante sur l'ensemble de la période.

12 h d'aide humaine, puis 9 h, puis 23 h après un contrôle d'effectivité et (enfin) une évaluation réelle des besoins commanditée par Bruno Retailleau, Président du Conseil Général de Vendée.

C'est incompréhensible. Cela n'a d'ailleurs pas été expliqué par le représentant de la MDPH. Il a même déclaré au Tribunal que son administration ***"a toujours reconnu la grande dépendance de Jean-Marc".*** Il est allé plus loin en affirmant : "***La MDPH n'a jamais nié que Jean-Marc nécessitait du 24h/24***".

Le Directeur de la MDPH s'est montré étonné de la démarche contentieuse engagée par les parents de Jean-Marc : ***"A ma connaissance la famille n'a jamais contesté les décisions de la MDPH devant un tribunal de 2006 à 2011"***. On a pu alors sentir un frisson glacial parcourir les parents et le frère de Jean-Marc…

Durant cette période, ils ont adressé plusieurs courriers de contestation à la MDPH de Vendée pour alerter sur la mauvaise appréciation des besoins du jeune homme, ils ont formé 2 recours amiables. Ils ont même reçu des réponses négatives à leurs demandes. Des réponses ***"choquantes"*** comme l'a souligné l'avocate en citant un courrier de la MDPH. **Oui mais... mais ces démarches amiables n'ont aucune valeur juridique et la MDPH le sait bien. Elle l'utilise même : la famille Muller n'a jamais saisi le tribunal, cela veut donc dire qu'elle en accepte les décisions.**

Alors que le représentant de la MDPH ne parlait qu'en terme d'argent, insistant sur les versements effectués par le Département, il a été rappelé que **le rôle de la MDPH est d'évaluer des besoins d'aide humaine en terme d'heures**. Le choix de la famille sur les modalités de cette aide humaine (salariat, aidant familial, prestataire, mandataire) détermine seulement dans un second temps le montant du versememnt au regard des heures nécessaires évaluées. **La MDPH n'a pas à évaluer les besoins d'une personne en fonction du coût que cela représente pour le Département.**

Le Tribunal prononcera sa décision le jeudi 13 juin.

Actualité du Conseil Départemental

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Décentralisation : l'APF salue le retrait du chapitre sur les MDPH mais reste vigilante

L'APF a salué, par **communiqué de presse**, l'annonce du gouvernement de retirer le chapitre concernant les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) du projet de loi sur la décentralisation mais reste vigilante, la question du fonctionnement des MDPH étant toujours d'actualité.

Ainsi, le député Jérôme Guedj a fait parvenir un courrier aux membres du CNCPH, dans lequel il défend le principe du **transfert des MDPH aux Conseils Généraux et suggère de créer des conseils départementaux de solidarité de l'autonomie, avec la perspective de se substituer aux CDCPH et aux CODERPA**.
L'APF a répondu, **par courrier,** à M. Guedj sur ces propositions **inacceptables**

Nouvelle adresse

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) se situait jusqu'à maintenant sur trois pôles distincts (accueil, adultes et enfants). Afin d'améliorer la qualité du service rendu, il a été décidé de regrouper les équipes de la MDPH sur un site unique situé au

185 Boulevard Leclerc à La Roche sur Yon.

Le n° d'appel gratuit reste inchangé
0 800 85 85 01.
L'adresse postale demeure au
40 rue Foch à La Roche sur Yon

Un audit en cours

Un audit de la MDPH est actuellement en cours à la MDPH de Vendée et nous avons pu faire part de nos remarques au cabinet conseil chargé de conduire cet audit. Nous avons rédigé un plaidoyer co-signé avec 3 autres associations (UNAFAM, FNATH et Autistes Sans Frontières) dans lequel nous précisons l'ensemble des dysfonctionnements repérés et proposons des pistes d'améliorations à mettre en place.

L'APF n'est qu'un acteur parmi beaucoup d'autres au sein de la MDPH, mais tient sans relâche son rôle de représentation des intérêts des personnes en situation de handicap et de défense de leurs droits.

Nous accompagnons gratuitement les personnes dans leurs démarches auprès des tribunaux et nous soumettons régulièrement des propositions au sein des instances de la MDPH. Nous avons également multiplié les contacts avec les dirigeants de la MDPH et les élus du Conseil Général.

Pour autant nous ne sommes pas toujours entendus et des difficultés perdurent. Dès 2011, face aux difficultés rencontrées par des usagers de la MDPH de Vendée, nous avions réalisé un premier plaidoyer dans lequel nous dénoncions les dysfonctionnements. Ce document avait été remis au Président du Conseil Général et au Président de la MDPH.

Nous avons aussi réalisé plusieurs interventions et contributions en Commission Exécutive ces dernières années.

C'est pourquoi en 2013, nous avons rédigé un nouveau plaidoyer co-signé avec l'UNAFAM, la FNATH et Autistes Sans Frontières.

Ces 2 plaidoyers figurent parmi les documents de référence utilisés par le Cabinet d'audit pour la réalisation de son diagnostic.

Une enquête de satisfaction est en cours de réalisation auprès des usagers de la MDPH. Ne laissez pas passer l'occasion de faire entendre votre réalité en y répondant. Si vous ne recevez rien de la MDPH, contactez nous.

Actualité du Conseil Départemental

"Ah ! l'amour..." par François

L'affiche placardée au mur de ma chambre d'ado représentait le fameux chien Snoopy s'extasiant face à une fleur en humant son parfum. De sa pensée s'échappait tout naturellement cette phrase magique : **« Ah l'amour !».**

Qui n'a pas rêvé d'amour ?

Pour moi, si la vie n'avait qu'un sens ce serait incontestablement l'amour. Il concerne tout être vivant sur terre, il est l'essence même de l'humanité. Il n'a ni frontière ni barrière sociale, il se joue des « codes » et de la « morale bien pensante ».

Et si je parle d'amour en réponse aux débats sur le thème de l'assistance sexuelle, c'est bien parce que c'est de cela qu'il est question : comment peut-on parler d'amour sans faire l'amour ?

Laissons cet aspect spirituel à ceux qui ont choisis volontairement de « pratiquer » l'abstinence.

Je pense que l'on ne peut s'épanouir dans l'amour qu'en faisant l'amour.

Réfléchissons ensemble pour comprendre la situation de l'autre et dépasser les antagonismes qui n'ont pas lieu d'être. Penser autrement, pour dépasser les clivages et préjugés en tout genre.

J'entends déjà les détracteurs me dire que faire l'amour est une chose privée et qu'il n'est pas question de parler d'amour quand il n'y a qu'acte sexuel.

Justement pour moi, la présence à l'autre dans l'assistance sexuelle est un acte d'amour, et s'il est rendu public c'est que malheureusement nombre de personnes souffrant d'un handicap se voient privées de relations amoureuses.

Comment peut-on refuser à l'autre le bonheur de se sentir vivant par les caresses alors que l'on sait soi-même le plaisir que cela procure ?

Toute personne doit pouvoir recevoir l'assistance humaine éventuellement nécessaire à l'expression de sa sexualité. Au nom de ce principe a eu lieu à Paris le 8 février, le 1er séminaire organisé par l'association CH(s)OSE autour du thème de l'Assistance sexuelle.

CH(s)OSé
pour une vie affective et sexuelle
des personnes en situation de handicap

« ***Assistance sexuelle : Présence à l'autre ou marchandisation du corps?*** »

A cette question *volontairement provocatrice* a indiqué Pascale Ribes présidente de CH(s)OSE, *réfléchissons ensemble pour comprendre la situation de l'autre et dépasser les antagonismes qui n'ont pas lieu d'être. Penser autrement, pour dépasser les clivages et préjugés en tout genre.*

À l'estrade : des sociologues, un pasteur, une représentante de la Mairie de Paris, des personnes en situation de handicap, une mère ainsi qu'une assistante sexuelle suisse. Dans la salle, une assemblée pluridisciplinaire et mixte pour des discussions riches et sans tabous. À l'issue de la rencontre, l'association a adressé **une lettre ouverte** au président de la République, lui rappelant son engagement pris lors de sa campagne dans les colonnes du magazine *Faire Face,* d'ouvrir le débat.

Pour réagir à cet article ! Rendez –vous sur http://dd85.blogs.apf.asso.fr à la rubrique Infos

Vous pouvez prendre connaissance de ce courrier ainsi que lire et signez l'appel « Oui à l'assistance sexuelle ! » sur le site www.ch(s)ose.org.

Je vous engage, moi aussi, à ouvrir le débat en vous exprimant sur notre blog !

François Arrivé, Conseiller Départemental

Fêtons les 80 ans de l'APF

et Bougeons les lignes !

Mardi 21 mai à La Roche sur Yon

ambiance festive et colorée

Pour nos 80 ans,

sensibilisons le plus grand nombre et affichons notre

détermination à bouger les lignes

pour une société inclusive !

Programme

10h30 : Rdv Place de la Vendée

11h00 : départ à La Préfecture de notre cortège joyeux et musical

11h30 : audience à la Préfecture

pour exprimer notre inquiétude

sur les propositions du rapport Campion et

celui de La mission de lutte contre « l'inflation normative ».

12h30 : pique-nique citoyen au Square Bayard (près de la préfecture)

Prévoyez votre Pique Nique

On compte sur vous !

Venez nombreux !

Inscrivez-vous dès aujourd'hui :

02 51 37 03 47 ou dd.85@apf.asso.fr

nous vous contacterons pour vous donner tous les renseignements utiles

Vos Conseillers Départementaux

Actualité de la Délégation Départementale

Une nouvelle offre de service médico-social : la plateforme ressources de services

L'APF propose depuis quelques mois un accompagnement personnalisé global en Vendée, novateur et original pour les jeunes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés âgés de 18 à 26 ans, sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire, dont la Vendée !

Intitulée **"plateforme ressources de services"**, cette offre médico-sociale s'articule autour de deux prestations complémentaires :

- une prestation **d'évaluation et d'orientation** (aux niveaux professionnel, social et de santé)

- une prestation de **coordination**, afin de rendre les projets de la personne possibles dans ces mêmes domaines

Cet accompagnement **ne nécessite pas d'orientation de la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH), et est réalisé sans coût pour la personne (le dispositif est intégralement financé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire). **La seule démarche à réaliser : contacter l'APF ! Notre association s'engage à répondre dans les 72 h !**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter **Stéphanie Ottou, Directrice de la Délégation Départementale Vendée, ou Sandro Gendron, coordinateur du dispositif sur les départements 49 et 85 au 02 41 56 49 19.**

Le blog de la Délégation en quelques chiffres

Mars 2013 :

- Visiteurs uniques : 4742
- Nbre de connexions : 10 537
- Moyenne des pages vues par jour : 1181
- Moyenne de visiteurs par jour : 339

Connaître ses droits, c'est s'assurer de les faire appliquer !

Nous constatons chaque jour à quel point la majorité des personnes ne connaissent pas leurs droits. Il faut reconnaître que c'est complexe et qu'il n'est pas toujours facile de trouver l'information. Information qui justement devrait être faite par la MDPH, « guichet unique d'information et d'orientation », mais ça, c'est en théorie.

La Délégation a donc décidé d'organiser des réunions en proximité pour apporter un premier niveau d'information sur le droit à compensation et les procédures que chacun est en droit d'attendre de la MDPH. Challans, Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon sont les trois premières villes sur lesquelles ont eu lieu ces rencontres.

MDPH, retraite, transports, stationnement : ce sont ces trois thèmes qui ont été abordés le plus souvent pour répondre aux attentes des participants. Nous constatons que le manque d'information, la méconnaissance des droits sont un frein important pour les personnes en situation de handicap.

MDPH : toute demande doit être traitée dans un délai de 4 mois, donner lieu à la proposition d'un Plan Personnalisé de Compensation permettant à la personne d'émettre ses observations écrites, avant le passage en CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), commission à laquelle la personne doit être invitée au moins 15 jours avant.

Aide humaine, aides spécifiques et exceptionnelles, forfait de 30 heures pour la participation à la vie sociale : autant de prestations méconnues qui ont pu être explicitées.

Les chèques taxi ont été présentés. Il s'agit d'une aide de 150€ par an pour financer des transports en taxi.

Actualité de la Délégation Départementale

Actions ressources : Partenariat avec le Crédit Mutuel Océan

Depuis novembre 2009, l'APF collecte des téléphones portables usagés et, dans ce cadre, développe un nouveau partenariat avec le CMO sur toute la Vendée. Il s'agit d'une action solidaire et éco citoyenne qui permettra à l'APF de développer des actions de terrain en faveur et avec les personnes en situation de handicap.

Comment ça marche ?

Le CMO développe aujourd'hui la téléphonie mobile, et souhaite offrir à ses clients la possibilité de recycler leurs téléphones portables usagés. Il y aura donc un point de collecte dans chacune des 112 agences du CMO, où les clients seront invités à déposer leurs téléphones portables usagés. Ils seront régulièrement acheminés vers la Fédération du CMO, à la Roche sur Yon, où nos bénévoles les récupèreront.

La Délégation APF Vendée se chargera ensuite de les envoyer à la société Mobile Vert qui sous traite à l'Entreprise Adaptée APF à Villeurbanne (69), fournissant ainsi du travail à des personnes en situation de handicap. 1 € par téléphone sera reversé à la Délégation.

UNE ACTION SOLIDAIRE ET ECO CITOYENNE

Un téléphone portable usagé collecté = environnement préservé.

Un téléphone portable usagé collecté = 1 € net pour la Délégation APF Vendée.

1 500 téléphones portables usagés = un emploi pour une personne en situation de handicap dans une Entreprise Adaptée APF à Villeurbanne (69).

Quelle communication ?

Affichage dans toutes les agences mais aussi dans les mairies et les commerces alentours.

Un calendrier de lancement est établi pour communiquer sur la collecte auprès du grand public :

- La Roche sur Yon,
- Challans,
- Les Herbiers,
- Les Sables d'Olonne,
- Fontenay le Comte,
- Montaigu,
- Noirmoutier,
- Luçon.

Tout au long de l'année, déposez vos téléphones dans les locaux de l'APF à La Roche sur Yon ou contactez-nous : nous vous indiquerons le point de collecte le plus proche !

Vous pouvez également installer une borne de collecte dans votre entreprise, ou chez votre commerçant préféré : nous la mettrons à votre disposition gratuitement.

Actualité de la Délégation Départementale

Action ressources

Du 25 mai au 2 juin 2013 au plan national, c'est la Fête du sourire… En Vendée, l'APF se mobilise tout le mois de mai et c'est une nouvelle formule qui se profile.

Cette année, nous avons choisi

➔ de développer des partenariats avec des restaurants, brasseries et cafétérias sur le principe de 1 € reversé à la Délégation par repas servi (montant variable),

➔ de développer des points de collecte de téléphones portables usagés, avec la collaboration du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Vendée (CDRP 85), au départ de randonnées pédestres durant tout le mois de mai

Précision : 1 500 téléphones collectés permettent de pérenniser un emploi pour une personne en situation de handicap dans une Entreprise Adaptée APF à Villeurbanne (69).

Quelle utilisation des fonds collectés ?

Projet 1 : Un baptême de voilier en août pour 6 adhérents en situation de handicap.

Projet 2 : Renforcer la défense du droit à compensation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

Les 3 randonnées où l'APF sera présente : **8 mai : Les Herbiers, 12 mai : Réaumur, 18 mai : Nalliers.**

Si vous connaissez un restaurant, une brasserie ou une cafétéria désireuse de soutenir nos actions.

Alors contactez Hugues à la Délégation au ☎ 02 51 37 03 47 ou par mail sur h.bourieau@orange.fr ***.***

Reconnue d'utilité publique, l'APF reçoit des dons, donations, legs et assurances vie des généreux donateurs / bienfaiteurs / testateurs. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF.

A travers la transmission, les testateurs offrent la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap qui ont besoin de nous ! Il y a tant à faire pour que les personnes en situation de handicap puissent retrouver dans la société la place à laquelle elles ont droit !

« Transmettre c'est donner un sens à la vie, celle de celui qui donne et qui va faire la différence dans la vie des autres." **Franck Sarriot, Responsable des Relations testateurs à l'APF**

Actualité de la Délégation Départementale

« Souriez, vous êtes sensibilisés !» : Action à l'ICAM à la Roche sur Yon

Mardi 5 février 2013, Bruno a rencontré des étudiants ingénieurs de l'ICAM à La Roche sur Yon dans le cadre d'une action de sensibilisation qu'ils ont préparée eux-mêmes, en lien avec l'APF et la Ville de La Roche sur Yon. Voici leur retour et celui de Bruno, sur un temps d'échanges positifs et instructifs…

Les étudiants *« Notre objectif […] était de présenter objectivement le handicap moteur en France, à travers une approche historique, médicale, juridique, économique et sociale.*

Nous étions particulièrement attachés à faire comprendre la distinction entre « Handicap » et « Situation de Handicap », en l'illustrant avec deux animations, « Parcours en Fauteuils » et « Repas Gourmand », mettant les participants en situation.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Bruno GUIGNARD, bénévole à l'APF qui nous a présenté le rôle de l'APF. Il nous a fait part de son ressenti et de ses diverses expériences. Ce fut une discussion riche et très appréciée par nos camarades étudiants.

Cette intervention a été positive et formatrice aussi bien pour les organisateurs que pour les participants. »

Bruno *« L'intervention s'est très bien passée, même si elle ne ressemblait pas trop à ce qu'on a l'habitude de faire. Les étudiants ont bien mené leur projet...Ce qui est le plus intéressant, je pense, c'est qu'ils se sont rendus compte que leur futur métier peut les amener à imaginer des solutions techniques pour rendre des endroits, des applications accessibles à tous.*

Les étudiants ont ensuite présenté par thème le handicap et le regard porté sur les personnes en situation de handicap, suivant des recherches qu'ils avaient faites. Certaines informations trouvées sur Internet étaient très approximatives et […] j'ai dû préciser que c'était difficilement vérifiable, chaque personne ayant des besoins différents et que, normalement, la compensation devait être totale... »

RATP DEV : sensibilisation des chauffeurs de bus et des décideurs du Réseau de transport Impulsyon (La Roche Agglomération)

Mardi 2 avril, RAPT DEV et La Roche Agglomération ont organisé en partenariat avec les associations, une journée de sensibilisation. Chauffeurs, mais également responsables et élus, ont joué le jeu des mises en situation !

Belle initiative qui a permis à chacun de prendre conscience des réalités du handicap :

- rejoindre un arrêt de bus à 150 m est plus compliqué qu'il n'y parait,
- circuler dans un bus (même vide et à l'arrêt) pour valider son titre de transport et rejoindre sa place n'est pas si simple qu'on pourrait l'imaginer,

Bravo!

Actualité de la Délégation Départementale

Portrait bénévole : Bénédicte ENFRIN, dite *Bénouch*

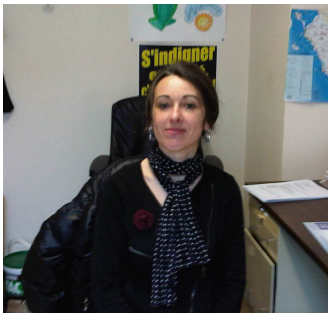

Comment êtes-vous venue à l'APF ?

C'est par mon frère que j'ai découvert l'APF, et que j'y suis arrivée. Il y était déjà engagé. Je connaissais aussi Domi…

A l'époque, c'est à travers des camps char à voile ou neige (aujourd'hui on dirait *séjour*) organisés par la Délégation que je commence à m'investir.

J'ai fait un break pendant quelques années, le temps pour moi d'élever mes enfants, pour « reprendre du service » en 2006…

Qu'est-ce que vous y faites ?

Principalement, je suis Chargée d'accueil physique et téléphonique, chaque mardi matin.

Ça consiste à accueillir les personnes qui viennent à la Délégation, leur offrir un petit café, répondre au téléphone et dispatcher les appels, préparer la pause, réceptionner et enregistrer le courrier, faire la revue de presse, …

Il m'arrive aussi, parfois, d'aider à la préparation de présentoirs, de pancartes et de banderoles, … pour les actions ressources, de défense des droits, …

Enfin, j'ai participé à plusieurs éditions de la Fête du sourire et aux paquets cadeaux.

Qu'en retirez-vous ?

Que du bonheur ! J'en ressors toujours heureuse. Je reçois beaucoup. Pour moi, l'engagement bénévole, c'est toute une culture, un état d'esprit empreint de sincérité.

C'est également par conviction personnelle que je m'engage, en accord avec les valeurs défendues par l'APF. Vivre sans partager, ce n'est pas possible !

Chaque mardi, c'est pour moi une piqûre de rappel : une petite dose d'humilité au service des autres qui sont en souffrance. Je pense ici en particulier aux parents d'enfants en situation de handicap qu'il nous arrive de recevoir à la Délégation…

Mon engagement me permet donc de relativiser beaucoup de choses.

Je conclurai en disant que je me sens bien avec l'équipe de Délégation, je me sens comme chez moi !

Fin du stage de Marina, étudiante Assistante Sociale

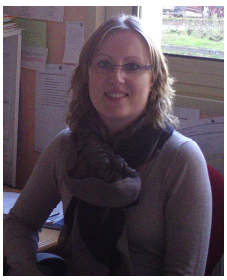

Me voilà arrivée au terme de mes 6 mois de stage à la délégation 85 de l'APF. J'y ai énormément appris et celui-ci représente sans aucun doute une expérience très enrichissante dans mon parcours professionnel.
J'ai eu le plaisir d'exercer et d'apprendre aux côtés d'une équipe remplie d'une belle énergie !
Merci à tous pour votre accueil et la confiance que vous m'avez accordée.

C'était un vrai plaisir pour toute l'équipe de travailler avec Marina et nous lui souhaitons toute la réussite qu'elle mérite pour la suite de son parcours.

Actualité de l'APF

Alain Rochon succède à Jean-Marie Barbier à la Présidence de l'APF

Jean-Marie Barbier, notre Président, a eu d'importants problèmes de santé courant mars. Il a du cesser ses fonctions de Président début avril. Le Conseil départemental lui a témoigné son vif soutien et son souhait qu'il retrouve une meilleure santé.

C'est Alain Rochon qui a été élu à la présidence de l'Association des paralysés de France (APF) lors du Conseil d'administration de l'association samedi 13 avril 2013.

Âgé de 65 ans, Alain Rochon occupait jusqu'à présent les fonctions de vice-président de l'APF. Alain Rochon a déclaré s'inscrire dans la continuité de l'action menée par l'APF et notamment dans la mise en œuvre de son projet associatif « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive », dont il a été co-rédacteur.

L'APF tient à exprimer toute sa reconnaissance à Jean-Marie Barbier pour son engagement et son militantisme durant ses 6 années de présidence, qui ont permis la concrétisation de nombreux projets.

Compensation et ressources : les oubliés du gouvernement

Lors de la réunion du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) qui s'est tenue la semaine dernière, le gouvernement a annoncé le programme du prochain Comité interministériel du handicap (CIH) qui doit avoir lieu en juin.

La tenue d'un CIH réunissant les ministres du gouvernement dans une approche transversale et inclusive du handicap est un motif de satisfaction pour l'APF.

En revanche, l'absence dans le programme du CIH des thèmes centraux que sont les « Ressources » et la « Compensation » est très étonnant voire problématique.

L'APF sollicite donc un rendez-vous d'urgence auprès du Premier ministre à ce sujet.

Projet de loi pour la refondation de l'école et handicap : Vincent Peillon souhaite finalement retirer un amendement controversé

Après avoir, dans un premier temps, proposé de le reformuler, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon a assuré vendredi 11 avril, lors d'une table ronde sur l'accessibilité pédagogique dans le Val-d'Oise, que l'amendement 247 devenu l'article 4 ter du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république serait finalement « *retiré* » du texte final.

À l'initiative du député PS Michel Ménard et adopté le 6 mars par l'Assemblée nationale, ce texte prévoyait d'autoriser la communauté éducative à demander, en cours d'année, un changement d'orientation des élèves en situation de handicap. Et si l'avis des parents pouvait être pris en compte, leur accord n'était nullement sollicité.

Face à la colère des parents d'élèves en situation de handicap soutenus par leurs associations représentatives, dont l'APF qui a demandé le retrait de ce texte, le ministre fait donc machine arrière. Le gouvernement soutiendra le retrait de cet amendement lors des débats sur la loi au Sénat.

A voir, à lire, à faire, à partager

La Vendée à pied en 2013 :
Mise à disposition de Joëllette sur réservation

Organisée par le Comité Départemental de Randonnées, « La Vendée à pied » aura lieu du 29 juin au 6 juillet prochain. Des Joëllettes seront mises à disposition sur réservation notamment pour l'étape du samedi 6 juillet qui se déroulera en boucle dans le Sud Vendée.

Informations, réservations, contactez :

Organisation comité 85 au 02 51 44 27 38 ou vendee.apied@orange.fr

Tout savoir sur le programme des randonnées du Printemps et de l'été, rendez-vous sur : **http://vendee.ffrandonnee.fr**

Un tour de France en handbike pour se reconstruire

Après avoir subi une opération suite à une tumeur à la moelle épinière Philipe Paquis est devenu paraplégique. Aujourd'hui, il n'a plus qu'une obsession, se reconstruire et reprendre sa carrière professionnelle là où il l'a interrompue, le jour où il est tombé malade.
Il veut également montrer aux personnes qui comme lui ont subi un accident de la vie et qui se retrouvent en fauteuil roulant, qu'après la maladie et au-delà du handicap, il y a une vie.

Le 07 Avril, il est donc parti pour un tour de France en handbike (8700 Kms). Il sera en Vendée du 17 au 19 aout et recherche de l'aide pour traverser le département. Il nous a demandé de relayer le message suivant :… *« Je suis à la recherche d'une personne qui puisse m'accompagner soit en voiture ou par tout autre moyen de locomotion lors de mes étapes dans votre département et ceci afin de me sécuriser sur le parcours.*
Je suis également à la recherche de personnes ou d'établissements qui pourraient m'héberger et m'offrir le repas du soir ainsi que le petit déjeuner avant de repartir pour une nouvelle étape »…

Pour son projet de tour de France en Handbike, Didier PAQUIS recherche un hébergement à ***La Roche sur Yon du 5 aout au 19 août et un*** *accompagnement en voiture sur le parcours La Roche sur Yon Nantes* ***le 19 août.***

Si vous pouvez l'aider ou connaissez quelqu'un qui peut l'aider, vous pouvez prendre contact avec lui : didier.defisportif@hotmail.fr *et en informer la Délégation APF au 02 51 37 03 47.*

En bref

Plus d'infos dans le prochain zoom !

Dates à retenir

Assemblée Départementale

Elle aura lieu le samedi 12 octobre 2013
à La Roche sur Yon

Etats Régionaux de l'inclusion

Il est décidé au niveau régional d'organiser des évènements départementaux en fonction des contextes locaux. Chaque action sera programmée entre le 4 et le 16 novembre 2013. En Vendée, cet évènement aura lieu le **Vendredi 15 novembre** 2013, le thème retenu par le Conseil Départemental :

« L'école inclusive »

Locaux

Notre projet de déménagement se concrétise et nous recherchons actuellement des locaux à La Roche sur Yon.

Le guide fiscal des personnes en situation de handicap 2013 est paru :

Vous pouvez le consulter ou le télécharger sur notre blog
à la rubrique infos
ou le demander à la Délégation
(dans la limite des stocks disponibles)

Fermeture de la Délégation

Nos bureaux seront fermés

le mercredi 24 avril après-midi

et le lundi 29 avril après-midi

Zoom sur les représentations du 1er trimestre 2013

Loi de décentralisation : Projet de réforme des MDPH

- 6 rendez vous avec les députés et sénateurs
- 1 rendez vous avec Mme Coatmellec qui représentait le Préfet de la Vendée

Accessibilité :

Transports :

- participation au comité de suivi du schéma départemental des transports (Conseil Général)
- Participation aux groupes de travail technique Handiyon (La Roche Agglomération)

Commissions Communales et intercommunales Accessibilité de La Roche sur Yon, Noirmoutier, des Isles du Marais, de St Hilaire de Riez, du Pays des Olonnes

Droits des personnes

- 3 Commissions des Droits et de l'Autonomie (MDPH)
- 1 Commission Exécutive
- Participation à l'audit MDPH

Petite annonce

Vends cause décès

- Fauteuil roulant électronique FOREST VERMEIREN"- Juillet 2012
  Appuie tête individuel, largeur d'assise 39,44 55 cm, largeur totale 65 cm, longueur sans repose-pieds 83 cm & avec R.P. 107 cm, hauteur avec dossier 97 cm profondeur d'assise réglable 44cm à 52 cm hauteur d'assise sans coussin 51 cm & avec coussin 55cm, hauteur de dossier 51cm/61 cm accessoire : tablette réglable escamotable.
  Prix : 2 500 € (Prix neuf : 13 000 € juillet 2012)

- Fauteuil roulant électrique « verticalisateur » VIVRE DEBOUT.
  Prix : 1800 €

Contact : 02 51 46 13 89 & 06 27 20 05 51

Rejoignez l'APF :

Une force puissante pour faire entendre votre voix, vous écouter et vous défendre !

Pour plus de renseignements, contactez la Délégation :

02 51 37 03 47 - dd.85@apf.asso.fr

ou retournez le bulletin d'adhésion ci-dessous

Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une ***cotisation familiale*** dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
ou *directement* à **votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

❑ **Adhérer pour 1 an à l'APF** DHNA13
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) €

ou ❑ **Adhérer à l'APF et m'abonner** DHNA13 + AFAA13
pour 1 an au magazine *FAIRE FACE*
au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) €

et ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif)
par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. FBULL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP |_|_|_|_|_| Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :

❑ Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

❑ Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse e-mail : ..... @ .....

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Votre 1re année d'adhésion est gratuite.
Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.